

Indice genevois des prix à la consommation : + 0,1 % en novembre 2000

Etabli par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation progresse de 0,1 % en novembre 2000 et se fixe à 100,8 points (mai 2000 = 100). Le taux annuel de renchérissement se chiffre à 1,8 %. Depuis le début de l'année, la hausse générale des prix atteint 1,5 %.

Dans le groupe **alimentation et boissons non alcoolisées**, l'indice progresse de 0,4 % en un mois (+ 2,7 % en un an) en raison principalement de mouvements saisonniers et de retour de prix à la normale après action de promotion.

Dans le groupe **habillement et chaussures**, l'indice enregistre une hausse de 1,0 % en trois mois (+ 0,8 % en un an).

Dans le groupe **logement et énergie** (– 0,0 % en un mois; + 4,1 % en un an), l'adaptation des prix du chauffage à distance (+ 20,8 %) est compensée par la baisse des produits d'entretien et de réparation du logement (– 11,2 % en trois mois). Les loyers (surtares dans les logements subventionnés et allocations de logement prises en compte) restent stables en trois mois (+ 1,5 % en un an).

L'augmentation des carburants (+ 1,4 %) se répercute sur l'indice du groupe **transport**, qui enregistre une progression de 0,4 % en un mois (+ 4,4 % en un an).

Chiffres rectifiés pour les mois de juin 2000 à octobre 2000 : voir verso.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 2000 = 100) en novembre 2000

Groupe de dépenses	Pondération en %	Indice en point	Variation en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	100,8	0,1	1,8
Alimentation et boissons non alcoolisées	11,5 r	99,8	0,4	2,7
Boissons alcoolisées et tabacs	2,0	101,6	///	2,2
Habillement et chaussures	5,0	100,4	1,0	0,8
Logement et énergie	26,5 r	102,1	0,0	4,1
<i>dont logement</i>	21,7	100,5	0,0	1,5
<i>énergie</i>	4,0 r	111,2	0,3	21,9
Equipement ménager et entretien courant	5,1	100,0	///	0,4
Santé	13,4 r	100,1	0,0	1,2
Transports	9,4 r	102,9	0,4	4,4
Communications	1,8	99,4	///	– 14,9
Loisirs et culture	10,3 r	99,9	///	– 1,3
Enseignement	0,5	101,5	///	1,5
Restaurants et hôtels	9,5 r	99,8	///	1,3
Autres biens et services	4,9	100,1	0,2	1,3

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

r : chiffre révisé.

Anciens indices généraux : mai 1993 = 100 : 108,5
 décembre 1982 = 100 : 156,0
 septembre 1977 = 100 : 191,7
 septembre 1966 = 100 : 326,4

5 décembre 2000

Renseignements : tél. (+41 22) 787 67 44; répondeur automatique : tél. (+41 22) 787 67 67



Département
de l'économie,
de l'emploi
et des affaires extérieures

Office cantonal de la statistique
8, rue du 31-Décembre • CP 6255 • CH-1211 Genève 6
Tél. : (+41 22) 787 67 07 • Fax : (+41 22) 736 29 45
Messagerie : statistique@etat.ge.ch
Internet : www.geneve.ch/statistique

(mai 2000 = 100)

Novembre 2000

Indice genevois

	Variation en %			Indices ¹				
	en un mois	en un an	depuis le début de l'année	Mai 2000 = 100	Mai 1993 = 100	Décembre 1982 = 100	Septembre 1977 = 100	Septembre 1966 = 100
1999								
Octobre	- 0,1	1,0	1,3	///	106,5	153,2	188,3	320,5
Novembre	0,0	1,2	1,3	///	106,5	153,2	188,3	320,5
Décembre	0,3	1,7	1,7	///	106,9	153,7	189,0	321,6
2000								
Janvier	0,1	1,6	0,1	///	107,0	153,9	189,2	321,9
Février	0,1	1,3	0,2	///	107,1	154,0	189,3	322,3
Mars	0,1	1,3	0,3	///	107,2	154,1	189,5	322,5
Avril	0,2	1,2	0,5	///	107,4	154,4	189,9	323,2
Mai	0,2	1,5	0,6	100,0	107,6	154,7	190,2	323,7
Juin	0,3	1,7	1,0	100,3	107,9 r	155,2	190,8	324,7 r
Juillet	0,1 r	1,8 r	1,1 r	100,4 r	108,1 r	155,4 r	191,0 r	325,1 r
Août	- 0,2 r	1,3 r	0,9 r	100,3 r	107,9 r	155,1 r	190,7 r	324,6 r
Septembre	0,5 r	1,7 r	1,5 r	100,8 r	108,5 r	155,9 r	191,7 r	326,3 r
Octobre	- 0,1 r	1,7 r	1,3 r	100,7 r	108,3 r	155,7 r	191,5 r	325,9 r
Novembre	0,1	1,8	1,5	100,8	108,5	156,0	191,7	326,4

r : chiffre révisé

Indice suisse

	Variation en %			Indices ¹				
	en un mois	en un an	depuis le début de l'année	Mai 2000 = 100	Mai 1993 = 100	Décembre 1982 = 100	Septembre 1977 = 100	Septembre 1966 = 100
1999								
Octobre	0,0	1,2	1,4	///	105,3	145,8	181,8	306,5
Novembre	- 0,1	1,3	1,3	///	105,2	145,7	181,6	306,2
Décembre	0,3	1,7	1,7	///	105,6	146,2	182,2	307,2
2000								
Janvier	0,1	1,6	0,1	///	105,7	146,3	182,5	307,6
Février	0,4	1,6	0,5	///	106,1	146,9	183,1	308,8
Mars	0,0	1,5	0,5	///	106,0	146,8	183,1	308,7
Avril	0,1	1,4	0,6	///	106,1	147,0	183,2	308,9
Mai	0,0	1,6	0,5	100,0	106,1	146,9	183,2	308,8
Juin	0,4	1,8 r	0,9	100,4	106,5	147,4 r	183,8 r	309,9 r
Juillet	0,1 r	1,9 r	1,0 r	100,4 r	106,6 r	147,6 r	184,0 r	310,2 r
Août	- 0,3	1,1 r	0,7 r	100,2 r	106,3 r	147,2 r	183,5 r	309,4 r
Septembre	0,5 r	1,4 r	1,2 r	100,7 r	106,8 r	147,9 r	184,4 r	310,9 r
Octobre	- 0,1 r	1,3 r	1,1 r	100,6 r	106,7 r	147,7 r	184,2 r	310,6 r
Novembre	0,5	1,9	1,6	101,1	107,2	148,5	185,1	312,0

r : chiffre révisé

1. Les indices des anciennes bases sont obtenus par raccordement.

Remarques :

- Pour calculer l'indice suisse sur la base août 1939 = 100, il faut multiplier l'indice suisse (mai 2000 = 100) par 700,5, valeur de l'indice de base août 1939 = 100. en mai 2000, et diviser par 100.
- Les indices, calculés avec 4 décimales, sont publiés avec une décimale; ces arrondis expliquent certaines différences entre les taux de variation cités et ceux que le lecteur peut calculer.

Correction des pondérations des agents énergétiques – révision des valeurs du renchérissement pour la période allant de juin à octobre 2000

De manière générale, les pondérations des postes de dépenses de l'indice genevois des prix à la consommation, calculé par l'OCSTAT, sont identiques à celles de l'indice suisse, calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). La raison de ce choix est que la structure des dépenses des ménages résidant dans le canton ne s'écarte pas significativement de celle de l'ensemble des ménages du pays.

L'indice suisse et les indices régionaux ont été révisés et ils sont repartis sur une nouvelle base en mai 2000. Comme auparavant, les pondérations de l'indice suisse ont été utilisées pour l'indice genevois (avec toutefois une adaptation mineure pour le bois de chauffage).

Les fortes augmentations du prix du mazout ont occasionné ces derniers mois un accroissement global du taux de renchérissement, en particulier en septembre 2000, où le renchérissement en rythme annuel s'est chiffré pour la Suisse à 2,3 %. Une telle évolution a fait naître des doutes quant à l'adéquation de la pondération du mazout dans le nouvel indice (mai 2000 = 100). L'OFS a effectué un réexamen des bases de pondération et il est arrivé à la conclusion que les pondérations du mazout et des autres agents énergétiques devaient être rectifiées.

La rectification de ces pondérations entraîne celle de l'indice général et des indices des groupes de postes concernés. Elle concerne l'indice suisse ainsi que l'indice genevois. En conséquence, l'indice genevois des prix à la consommation est corrigé pour la période allant de juin 2000 à octobre 2000.

Les résultats des indices rectifiés figurent dans le tableau annexé ci-avant.

Des informations plus détaillées figurent dans le communiqué de presse de l'OFS du 30 novembre, que les personnes intéressées peuvent se procurer auprès de l'OFS (tél. 032 / 713 69 00 ; <http://www.statistik.admin.ch/findex.htm>) ou de l'OCSTAT (tél. 022 / 787 67 07).